

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2023-085

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT  
59580

### Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de l'entreprise SORRIAUX TP (mandatée par le SMARAME), sise 44 rue Lodieu à Haspres (59198), relative aux travaux d'assainissement eaux pluviales au N° 2 de la rue d'Azincourt (RD 205) qui auront lieu à partir du 24 novembre, ce pour une durée de 30 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> –

Pour la bonne réalisation des travaux d'assainissement eaux pluviales, modification d'une grille avaloir et son raccordement, au N° 2 de la rue d'Azincourt (RD 205), la circulation des véhicules sera alternée, à l'approche et sur la zone de travaux, à partir du 24 novembre, ce pour une durée de 30 jours,

#### Article 2 –

Pendant la période des travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

#### Article 3 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur ladite voie, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier, pendant toute la durée des travaux.

#### Article 4 –

Pendant cette même période de travaux, le dépassement et le stationnement de tous les véhicules seront interdits, sur la voie précitée.

#### Article 5 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise SORRIAUX TP, pour permettre l'application des présentes dispositions.

#### Article 6 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

#### Article 7 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise SORRIAUX TP d'Haspres.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 23 novembre 2023

Le Maire,

Régis ROUSSEL.